



CARNET DE VOYAGE 2024



*Chère Cliente,
cher Client*

Nous vous remercions d'avoir choisi CAR-2-EUROPE pour votre voyage et vous souhaitons un agréable séjour en Europe au volant de votre TT CAR-2-EUROPE neuf.

CAR-2-EUROPE



car2europe.com

CITROËN PEUGEOT DS AUTOMOBILES

1 | À SAVOIR AVANT VOTRE DÉPART

PAYS AUTORISÉS **AU CONTRAT**

Vous êtes autorisés à circuler dans les pays suivants :

Allemagne	Grèce continentale	Portugal
Autriche	Hongrie	Principauté d'Andorre
Belgique	Irlande	République tchèque
Bulgarie	Italie	Roumanie
Chypre (partie grecque)	Lettonie	Saint-Marin
Croatie	Lituanie	Slovaquie
Danemark	Luxembourg	Slovénie
Espagne	Malte	Suède
Estonie	Monaco	Suisse
Finlande	Pays-Bas	Vatican
France métropolitaine	Pologne	

Les îles suivantes sont autorisées.

Ex. : Baléares et Canaries (Espagne) - Sardaigne et Sicile (Italie) - Madère et Açores (Portugal) - Crète (Grèce) - Corse (France).

*Aucun véhicule TT ne peut circuler **au ROYAUME UNI**.*

SPÉCIFICITÉS **DOUANIÈRES**

PORTUGAL :

- Un document "Guia de Circulação" non renouvelable **doit être obtenu auprès de la douane**. Vous pouvez contacter geral@portoparis.pt pour vous aider dans cette démarche.
- 90 jours de circulation maximum des véhicules TT (Transit Temporaire) autorisés par la législation portugaise.

SUISSE :

- Les étudiants ou stagiaires étrangers résidant temporairement en Suisse pour leurs études ont pour obligation de se faire déclarer à la douane en complétant un document "15-30" disponible à la douane. Coût approximatif : 25 CHF.
- Les résidents suisses ne peuvent pas circuler en Suisse avec leur véhicule TT.

PENDANT VOTRE SÉJOUR :

- L'entretien de votre véhicule doit être réalisé conformément aux préconisations du carnet d'entretien (entretien à votre charge). Toute intervention sous garantie doit s'effectuer dans le réseau Constructeur.
- Ne laissez jamais dans le véhicule le certificat d'immatriculation, la carte verte d'assurance et les clés du véhicule.
- Durant le séjour, vous pourrez installer des pneus neige à vos frais. Le véhicule devra être restitué avec ses pneus d'origine.

2 | QUE COUVRE VOTRE ASSURANCE/ASSISTANCE ?

La couverture assurance est multirisque et sans franchise dans la limite des pays autorisés sauf exclusions au contrat.

En cas de dommage ne nécessitant pas de réparation immédiate (dégât esthétique qui n'entrave pas la sécurité du véhicule), vous pouvez restituer votre véhicule en l'état en fin de séjour sans facturation, après en avoir informé CAR-2-EUROPE par une lettre circonstanciée, par e-mail à customer-care.tt@car2europe.com

LES EXCLUSIONS



PAYS NON COUVERTS PAR L'ASSURANCE, L'ASSISTANCE ET LA GARANTIE :

- Les pays n'apparaissant pas sur la liste figurant en 1^{re} page ne seront pas couverts par l'assurance, l'assistance et la garantie.
- En cas d'incident survenu dans un pays non couvert, toutes les réparations ou frais liés seront à votre charge.



INCIDENTS NON COUVERTS :

Le contrat CAR-2-EUROPE ne couvre pas les incidents suivants :

- La panne sèche de carburant ou carburant gelé.
- La perte ou le vol des bagages et effets personnels.
- Les contraventions, les péages, vignettes d'autoroute.
- Les accidents liés à l'alcool et à l'usage de drogue.
- La perte, le vol ou la dégradation des clés du véhicule.
- La mauvaise utilisation manifeste du véhicule.
- Le non-respect des conditions d'entretien du véhicule telles que stipulées dans le carnet d'entretien (mises à niveau des liquides de refroidissement, lave-glace, AdBlue pour les moteurs Diesel).
- La panne liée à l'absence de mise à niveau de l'AdBlue.
- L'enlèvement dans la terre, le sable ou la neige.
- La participation à des compétitions, des rallyes sportifs ou des essais préparatoires à ces manifestations.
- Les dommages consécutifs à un défaut de permis de conduire ou ne respectant pas la réglementation en vigueur.
- Les cas de force majeure.



IMPORTANT :

Les dépenses engagées sans l'accord préalable de CAR-2-EUROPE ASSISTANCE ne seront pas remboursées.

3 | QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE

EN CAS DE PANNE OU D'ERREUR DE CARBURANT



- Contactez **24h/24 et 7j/7** CAR-2-EUROPE ASSISTANCE (Citroën : +33 969 360 760 | Peugeot : +33 1 47 89 24 24 | DS : +33 969 390 730).

EN CAS D'ACCIDENT



- Contactez **24h/24 et 7j/7** CAR-2-EUROPE ASSISTANCE (Citroën : +33 969 360 760 | Peugeot : +33 1 47 89 24 24 | DS : +33 969 390 730).



- Remplissez le **constat européen d'accident**. Si absence de tiers identifiés, rédigez en plus **une déclaration circonstanciée d'accident**.

EN CAS DE VOL OU DE VANDALISME



- Contactez **24h/24 et 7j/7** CAR-2-EUROPE ASSISTANCE (Citroën : +33 969 360 760 | Peugeot : +33 1 47 89 24 24 | DS : +33 969 390 730).



- Faites un **dépôt de plainte** à la police.

AFIN DE TRAITER AU PLUS VITE VOTRE DOSSIER :



- Envoyez les documents par e-mail sous 48 h à **das@ima.eu**

- Envoyez par courrier les originaux, en précisant vos nom et n° d'immatriculation, à : **AUTOMOBILES PEUGEOT - ISS, Boîte PY03/005 - Service Assurance, 45, rue Jean-Pierre Timbaud, 78300 Poissy, France.**



- **SANS RÉCEPTION DE VOS DOCUMENTS, LES FRAIS DE RÉPARATION VOUS SERONT FACTURÉS.**

EN CAS DE CREVAISON



- Depuis 2021, en raison des réglementations européennes CO₂ liées à la masse des automobiles, les véhicules neufs ne sont plus produits avec une roue de secours.



- Utilisez le **kit anti-crevaison**, comme indiqué sur le compresseur ou en regardant la vidéo sur **youtu.be/YDkk8Ib8adU**.



- Si le **regonflage est possible** (roulage maximum de 200 km), **rendez-vous dans le garage le plus proche** en utilisant le GPS intégré si besoin et **faire réparer le pneu**.

Conservez tout justificatif pour le remboursement des frais engagés.



- Si le **regonflage n'est pas possible**, contactez **24h/24 et 7j/7** CAR-2-EUROPE ASSISTANCE (Citroën : +33 969 360 760 | Peugeot : +33 1 47 89 24 24 | DS : +33 969 390 730).

AFIN DE TRAITER AU PLUS VITE VOTRE DOSSIER :



- Envoyez par e-mail, une déclaration circonstanciée, la facture à votre nom et le justificatif de paiement, à **customer-care.tt@car2europe.com**
- Vous pouvez aussi nous contacter à cette adresse pour toutes questions liées à votre véhicule TT.

4 | VOS PRESTATIONS D'ASSISTANCE

Dans les pays couverts, 24h/24 et 7j/7. Les prestations d'assistance proposées seront engagées à hauteur de **1 000 €** par incident. Les options de mobilité et d'hébergement ne sont pas cumulables simultanément.

DÉPANNAGE ET REMORQUAGE



- soit un dépannage sur place ;
- soit un remorquage du véhicule vers le garage le plus proche.

• En cas d'immobilisation du véhicule, vous avez le choix entre l'hébergement ou la location d'un véhicule.

HÉBERGEMENT



• L'hébergement sur place en attente des réparations pourra selon les cas vous être proposé par l'assistance.

Budget : 90 € TTC par nuit et par personne.

• Les repas, consommations diverses, communications téléphoniques et autres frais divers resteront à votre charge.

VÉHICULE DE LOCATION



• En fonction des disponibilités et de vos besoins, vous pourrez bénéficier d'un véhicule de location de catégorie au maximum équivalente, sans équipement particulier.

- **La couverture assurance CAR-2-EUROPE ne s'applique pas au véhicule de location. Celui-ci est couvert par le contrat d'assurance de l'agence de location qui lui est propre.**
- Vous pourrez souscrire chez le loueur, si vous le souhaitez, des assurances complémentaires à votre charge (rachat de franchise).
- Une caution par empreinte bancaire sera systématiquement demandée par le loueur.
- Le véhicule de location doit être restitué avec le plein de carburant et sans aucun dommage.
- Le véhicule de location devra être restitué dans la même agence que celle de départ.
- Les frais liés à l'utilisation du véhicule de location (carburant, péage, parking, frais complémentaires éventuels, etc.) resteront à votre charge.
- L'usage d'un véhicule de location peut limiter le nombre de pays dans lesquels vous êtes autorisé à voyager.
- Afin de gérer au mieux votre mobilité, merci de bien vouloir communiquer à CAR-2-EUROPE ASSISTANCE votre itinéraire précis.

À NOTER :

- Une fois les réparations terminées, vous devez reprendre possession de votre véhicule TT dans le garage où la réparation a été effectuée. Aucune livraison à domicile du véhicule réparé ne sera possible.
- Ces aléas peuvent apporter, le cas échéant, quelques modifications dans le déroulement initial de votre séjour en Europe. Aucune indemnité compensatoire ne pourra cependant être réclamée.

5 | QUESTIONS PRATIQUES

VOUS SOUHAITEZ RESTITUER VOTRE VÉHICULE :

À LA DATE PRÉVUE :



· Vous devez **IMPÉRATIVEMENT** prendre rendez-vous auprès du centre de restitution pour organiser le retour de votre véhicule.



· **Quand ?** Au moins **7 jours ouvrés** avant la fin de votre contrat. Vous trouverez les coordonnées, les horaires d'ouverture et les plans d'accès aux centres sur car2europe.com

CONSIGNES :

· Le véhicule doit être restitué propre à l'intérieur et l'extérieur, et dans un état correct d'usage normal.

· À rendre :

- les 2 clés du véhicule,
- le certificat d'immatriculation (carte grise),
- la carte internationale d'assurance (carte verte),
- le câble de recharge du véhicule hybride.



· **200 € SERONT FACTURÉS** en cas de carte grise ou clé manquante.

· En cas d'abandon du véhicule hors du centre de restitution prévu, 100 % des frais engagés (transport, parkings, fourrière...) vous seront facturés.

PAR ANTICIPATION :



· **Contactez votre centre de restitution** pour prendre rendez-vous.



· **Quand ?** Au plus tard **7 jours ouvrés** avant la date de restitution souhaitée.

· INDEMNISATION POUR RETOUR ANTICIPÉ :

Le calcul se fait selon les paramètres suivants :

- Durée de détention minimale de 30 jours, pas de remboursement en dessous.
- Pas de remboursement des jours non utilisés si restitution à moins 7 jours de la fin du contrat.
- Suppression des promotions du contrat initial si plus applicables.
- Remboursement correspondant à l'écart de prix entre le contrat initial et le contrat modifié avec déduction de 20 % pour frais administratifs.

Envoyez votre demande de remboursement par écrit à votre agent TT, accompagnée impérativement d'une copie du reçu qui vous a été remis lors de la restitution de votre véhicule.

En cas de prolongation de contrat, la restitution anticipée n'est pas remboursée.

5 | QUESTIONS PRATIQUES (SUITE)

VOUS SOUHAITEZ **PROLONGER VOTRE CONTRAT**



- Envoyer un mail à CAR-2-EUROPE : c2econtact.tt@car2europe.com (Mentionner : Marque, immatriculation et votre téléphone).

Attention ! Le numéro de rappel commencera par 09 !



- **Quand ?** Au plus tard **4 jours ouvrés** avant la fin de votre contrat. Une réponse vous sera communiquée par mail, pendant la plage horaire de CAR-2-EUROPE du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 15h30 (sauf jours fériés français).

Tarif de prolongation/jour :

C3, C3 Aircross, 208, DS 3	45 €
C4, 2008, 308, 308 SW	50 €
C5 Aircross, 3008, DS 4, 408	55 €
C5 X, 508, 508 SW, 5008, DS 7, DS 9	60 €

VOUS SOUHAITEZ **CHANGER DE CENTRE DE RESTITUTION**



- Envoyer un mail à CAR-2-EUROPE : c2econtact.tt@car2europe.com (Mentionner : Marque, immatriculation et votre téléphone).

Attention ! Le numéro de rappel commencera par 09 !

- En cas de restitution en France au lieu d'une restitution à l'étranger, aucun remboursement ne sera effectué.
- En cas de restitution à l'étranger plutôt qu'en France, la prestation sera facturée.



- **Quand ?** Au plus tard **4 jours ouvrés** avant la fin de votre contrat.

VOUS SOUHAITEZ **RACHETER VOTRE VÉHICULE EN FIN DE CONTRAT ?**

RIEN DE PLUS SIMPLE !

Pour tout contrat d'un minimum de 30 jours, **vous pouvez acheter pour votre usage personnel ou pour en faire bénéficier un membre de votre famille ou un de vos proches, le véhicule CAR-2-EUROPE utilisé pendant votre séjour à des conditions exceptionnelles :**



- Vous bénéficierez d'une remise exceptionnelle allant jusqu'à **25% (selon les modèles)** par rapport au prix du véhicule neuf* au jour du rachat effectif.
- La garantie constructeur est conservée.
- Vous achetez un véhicule qui vous plaît à prix exceptionnel dont vous avez été l'unique utilisateur.

N'attendez plus !

Renseignez-vous dès à présent **auprès de notre équipe commerciale par e-mail à l'adresse suivante : rachats.tt@car2europe.com**

* Sur la base du tarif VN France en vigueur. Le prix du contrat CAR-2-EUROPE n'est pas déductible du montant du rachat.